

COMPTE RENDU

Séance de Conseil Municipal, du vendredi 19 septembre 2014 à 20 h 30

L'an deux mille quatorze, le dix neuf septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2014

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN - M. ADAM - Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. PEREON- M. DESHAYES- M. HEBERT – Mme FERNANDES-PENTEADO – M. PIGOREAU – C. LALOUE

Absents excusés : Mme LETANT - M. JUMERT (pouvoir C. LALOUE)

Secrétaire de séance : Mme Françoise BOYER

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur PIGOREAU demande que les précisions suivantes soient insérées dans le compte-rendu du 18 juillet : « *Monsieur PIGOREAU a demandé que soit précisé le responsable des enfants, pendant le transport entre l'école de Villiers sur Loir et l'A.L.S.H. de Naveil. De plus il rappelle que c'est lui qui a demandé l'installation de toilettes sur le parking de la Maison des Associations.* »

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2014, à l'approbation du conseil municipal.

B. La Poste

Lors de la séance de conseil municipal du 18 juillet 2014, Monsieur le Maire a présenté le projet de réorganisation de La Poste dans le cadre du contrat de présence postale 2014-2016. La poste propose trois orientations possibles :

- La création d'une agence postale communale
- La création d'un relais poste commerçant
- Maintien avec réduction des horaires d'ouverture.

En cas de refus des deux premières solutions, la Poste envisage de réduire les horaires d'ouverture du bureau de Villiers sur Loir, pour passer de 17h30 à 15h30, en supprimant l'ouverture du samedi, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au vu des propositions, le conseil avait demandé à rencontrer les représentants de la Poste lors de la séance de conseil du mois de septembre. Madame Véronique MOUSSEAU, directeur d'établissement de Vendôme et Monsieur Philippe FAGOT, délégué aux relations territoriales sont donc présents à la séance de conseil du 19 septembre pour présenter leurs propositions et répondre aux questions du conseil.

Monsieur FAGOT rappelle les 4 missions de service public qui doivent être assurées par La Poste, à savoir : la distribution du courrier 6j/7, la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire avec la proposition du livret A, l'aménagement du territoire avec le maintien des 17.000 points de contacts. Au vu de la baisse des aides de l'Etat, La Poste souhaite évoluer en partenariat avec les collectivités : selon Monsieur FAGOT, 92 % des élus sont satisfaits des relations avec La Poste. C'est pourquoi il propose à la commune de Villiers sur Loir la création d'une agence postale communale.

Dans cette hypothèse, les compétences de La Poste sont transférées vers la Commune, qui percevrait en contrepartie une indemnité de 996 €/mois, pendant 9 ans, renouvelable 1 fois (soit 18 ans). De plus, La Poste verserait une prime d'installation de 3.000 €, financerait les travaux d'aménagement nécessaires, fournirait le mobilier et formerait le personnel, installerait un terminal de paiement avec possibilité de retrait allant jusqu'à 350 €/personne/semaine. L'agence postale communale pourrait alors réaliser 82,7 % des opérations effectuées actuellement au bureau de poste. Certaines opérations bancaires ne pourraient pas être réalisées en raison de la confidentialité, dicit Monsieur FAGOT.

La seconde hypothèse consiste à créer un relais poste commerçant, où les services seraient moindres, retrait jusqu'à 150 €/personne/ semaine et les indemnités versées au commerçant s'élèveraient à 315 €/ mois + un pourcentage en fonction des opérations.

Madame MOUSSEAU précise que si aucune des deux premières hypothèses n'est retenue par le conseil, elle se verra dans l'obligation de réduire les heures d'ouverture au public de 12 %, équivalant à la baisse de la fréquentation. Dans ce cas, La Poste prend un engagement sur trois ans, sans

modification d'horaires. La proposition sera donc de fermer le bureau de poste, le samedi matin. La mise en place des nouveaux horaires entrerait en vigueur au mois de mars 2015, au plus tôt.

Au vu du report de l'échéance, prévue initialement en janvier 2015, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal puisse délibérer lors de la séance du mois d'octobre 2014 ; proposition acceptée par les représentants de La Poste.

Le conseil municipal s'interroge sur le type de service rendu le samedi et souhaite maintenir ce jour d'ouverture au public. Madame MOUSSEAU, à la demande de Monsieur MENARD, accepte d'étudier l'ouverture du mardi au samedi, mais ne prend aucun engagement, en ce sens.

Suite au départ de Monsieur FAGOT et Madame MOUSSEAU, le conseil décide que le Maire rencontrera à nouveau Madame MOUSSEAU, avant la prochaine séance de conseil du 17 octobre. L'ensemble des questions devront être transmises auprès du secrétariat de Mairie, avant le 10 octobre.

C. Ecole : bilan de rentrée

Madame PAGANUCCI fait le bilan de la rentrée scolaire : 102 élèves ont été accueillis (contre 91 en 2013) : 14 PS ; 13 MS ; 13 GS ; 14 CP ; 8 CE1 ; 16 CM1 ; 11 CE2 ; 13 CM2.

Les TAP ont débuté dès le 05 septembre (1^{er} vendredi) selon l'organisation présentée au mois de juin, lors de la réunion publique : 6 activités sont proposées le lundi et le vendredi pour un coût trimestriel de 5 278 € ; pour le second trimestre le coût est estimé à 7 582 €.

Le bilan est positif tant sur la durée des activités que sur la qualité. Les enseignants sont satisfaits.

Vu la délibération en date du 20 juin 2014 relative aux travaux nécessaires pour la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, autorisant Monsieur le Maire à signer les devis ;

Compte-tenu des nouvelles normes précisées lors de la visite technique en présence de Madame le Sous-Préfet et du SDIS, au mois de juin 2014 pour assurer la sécurité des enfants et les délais impartis pour la réalisation des travaux ; la réfection de l'étage a été réalisée par :

- l'entreprise AMVP et L'ébénisterie du Moulin : changement de fenêtres : 21 611,91 € HT, (comprenant l'option oscillo-battant) après consultation de plusieurs entreprises ;

- l'entreprise Francis LUCAS, pour les travaux de peinture, isolation, cloison : 13 314,40 € HT.

- Fournitures : 2 446,88 € HT,

- Electricité réalisé par l'entreprise SANDRE : 5.050 € HT,

- Bureau de contrôle SOCOTEC : 960 € HT,

L'installation d'un système d'alarme est à l'étude afin de remplacer la corne de brume devenue obsolète mais toujours légale.

Monsieur PIGOREAU demande que les crayons soient repeints sur l'avenue du Petit Thouars.

D. Remplacement du médecin

Monsieur le Maire a rencontré, à plusieurs reprises le Docteur RAJALU pour envisager sa succession. La commune a, par la suite, diffusé une annonce dans la revue « le Recruteur Médical » pour un coût de 700 €, en s'appuyant sur la communication déjà réalisée par la Communauté du Vendômois Rural. Ce magazine est édité à 35.000 exemplaires. Suite à l'annonce publiée dans le Recruteur Médical, un médecin roumain s'est manifesté mais souhaite connaître les aides potentielles de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe de sa démarche auprès des syndicats des internes en médecine, sur Tours, Nantes, Angers et Paris.

Lors des rencontres avec le Docteur RAJALU, la cession de l'immeuble a été évoquée. Monsieur le Maire propose que la commune rachète le cabinet médical (y compris le matériel médical et le garage situé rue du Docteur Silly). Cette acquisition pourrait permettre d'accueillir un nouveau médecin, dans l'attente de la création d'un cabinet médical. Le Conseil Municipal soutient les démarches engagées par la commune quant à la recherche d'un nouveau médecin et

- **décide** d'acheter le cabinet du Docteur RAJALU, incluant le garage situé rue du Docteur Silly, et le matériel médical. au prix de 38.000 €, frais notariés en sus, sous réserve qu'aucun médecin ne soit intéressé par le rachat du cabinet, avant la transaction immobilière,

- **décide** de mettre à disposition le local médical auprès d'un médecin souhaitant s'installer sur la commune, moyennant un faible loyer, ou d'y installer des permanences médicales

- **charge** l'étude FORTIN-JOLY/ROBERT de la transaction immobilière pour la commune de Villiers sur Loir.

E. Constitution de commissions

Commission « Cœur de Village »

Monsieur le Maire propose de constituer une commission « Cœur de Village », conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale.

Cette commission aura pour mission de réfléchir et de construire un projet sur :

- l'aménagement allant de la RD5 à la Mairie, en incluant la place, une partie de l'avenue du Petit Thouars, la rue du Docteur Silly, une partie de la rue du 11 novembre et l'environnement de la Maison des Associations (hors aménagement du parking)
- La liaison douce avec le plan d'eau

La phase de réflexion pourrait se dérouler sur une ou deux années avec l'aide d'un urbaniste/paysagiste et le bureau d'études pour les réseaux ; l'école d'ingénieur du paysage pourrait également être associée. Ce projet, situé dans le périmètre des monuments historiques, devra recevoir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un appel d'offres devra être lancé pour le choix du bureau d'études et de l'urbaniste/paysagiste.

Le Conseil Municipal :

- ARRETE la composition de la commission aux membres suivants : Messieurs Philippe MINIER, Stéphane ADAM, Albert PIGOREAU, Charles JUMERT et Mesdames Françoise BOYER, France LETANT et Nadine BLONDEAU,

- DECIDE d'intégrer à la commission, deux ou trois habitants, à titre consultatif.

Commission « Ecole : préau et autres travaux »

Depuis de nombreuses années, un préau est demandé par le conseil d'école. Monsieur le Maire propose de créer une commission chargée de déterminer les besoins réels. La commission aura pour mission la construction d'un préau et non d'une salle de motricité. L'aboutissement du projet est à prévoir pour la fin de 2015. Il est précisé que la construction d'un bâtiment communal nécessite de faire appel à un architecte.

La commission aura également pour mission d'établir un état des lieux des travaux à réaliser à l'école et de définir les priorités, selon un plan prévisionnel de réalisation.

Le Conseil Municipal :

- ARRETE la composition de la commission aux membres suivants :

Monsieur Philippe MINIER et Mesdames Françoise BOYER, Laurence PAGANUCCI, Marie-Laure FERNANDES-PENTEADO,

- DECIDE d'intégrer à la commission, des représentants des enseignants et des parents d'élèves, à titre consultatif.

Monsieur Philippe MINIER sera le vice-président de ces deux commissions et en charge de l'animation des réunions.

F. Fête de la Saint-Gilles

Le bilan est positif avec une bonne participation, notamment le samedi soir. Le comité des fêtes a beaucoup apprécié l'implication des élus.

Il est proposé de faire la brocante au plan d'eau.

G. Maison des associations : fouilles archéologiques

Des pré-fouilles ont été réalisées sur le terrain de Monsieur LABBE, acheté par la commune ; des poteries, ferme et chemin gallo-romain ont été trouvés. La commune peut réaliser les travaux d'aménagement du parking sans fouilles complémentaires (sous réserve d'un décaissement inférieur à 20 cm et de plantations d'arbres qui ne soient pas à hautes tiges), et implanter les réseaux pour la maison des associations. En revanche, la DRAC demande des fouilles préventives gratuites et des fouilles (coût prévu entre 100 et 200 K€, pouvant être subventionné à hauteur de 50 %) pour la partie où sont prévus les logements, sauf si aucune tranchée ni construction ne sont réalisées à cet emplacement.

Les réseaux seront implantés sur la partie ouest du parking.

Il vous est proposé de réaliser les fouilles préventives à l'emplacement des logements.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les fouilles préventives prescrites par la DRAC, sur les terrains prévus pour l'implantation des logements et d'attendre le résultat avant d'envisager de réelles fouilles.

Concernant la construction de la Maison des Associations, les délais de réalisation du chantier sont actuellement bien respectés.

H. Finances :

* budget communal : D.B.M. n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	29 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	29 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 700.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 700.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
D-2152 : Installations de voirie – Frais d'étude (aménagement av. Petit Thouars/RD5)	0.00 €	780.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions – frais d'insertion	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	780.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	2 480.00 €	0.00 €	2 480.00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	32 480.00 €	0.00 €	32 480.00 €
Total Général		32 480.00 €		32 480.00 €

Le compte « dépenses imprévues » doit être diminué à concurrence de 30.000 € pour financer les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des travaux de l'école.

Les 300 € (comptes D 6811 et R 23031) correspondent à l'amortissement de l'étude de biodiversité, suite à la demande de la trésorerie.

* service de l'eau : D.B.M. n° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	340.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	340.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	340.00 €	340.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	340.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	340.00 €	0.00 €
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	340.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	340.00 €	340.00 €

Il s'agit d'une régularisation pour amortissement de matériel

I. Affaires diverses

- La prochaine randonnée aura le dimanche 19 octobre 2014 et aura pour thème « les caves et le coteau Saint-André. Monsieur Jean Chaillou animera cette sortie.

Travaux de voirie 2014

La commission d'appel d'offres a confié à l'entreprise PIGEON TP (ex. BRULE), la réalisation des travaux de voirie sur les rues de la Cave Lagas, La Procureuserie, le Coteau Saint-André, des Plans d'eau, de la Basse Boissière pour un montant de 26 896,45 € HT. Le début des travaux est prévu le 06 octobre 2014

Bilan commissions communales

Pas de réunion de commission depuis le 18 juillet.

Compte-rendu des activités intercommunales

Monsieur MENARD présente le projet d'études initié par les six communautés de communes de l'arrondissement en vue de la fusion. Une convention pour un groupement de commande des 6 communautés de communes est en cours de rédaction ; la coordination sera assurée par la Communauté du Pays de Vendôme. Le bureau d'études retenu aura pour mission de proposer divers scénarii de fusion. Pour information, le seuil pour les futures communautés de communes serait relevé à 20.000 habitants. Le montant maximum de cette étude ne devra pas dépasser 100.000 €.

Par ailleurs, chaque communauté de communes doit proposer un schéma de mutualisation de service avant mars 2015.

SIPEV : Madame BOYER informe le conseil que la Communauté du Pays de Vendôme souhaite voir sa participation diminuer. Par ailleurs, un projet conjoint avec VALDEM et la recyclerie est en cours pour remplacer les poubelles ; cette opération pourrait être subventionnée par le syndicat mixte du pays de Vendôme.

Adresses mail

Chaque élu a un mail sur mairievillierssurloir.fr. Cette adresse peut permettre un lien direct avec la population.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 octobre 2014

